

Pôle Police des Hauts de France

Nord | Pas de Calais | Picardie



Bulletin 3-2019

Cher(e) collègue et ami(e),

Dans la revue de Mars 2019, vous retrouverez de nombreux textes évolutifs relatifs à la profession de Policier Municipal / garde-champêtre / ASVP ou concernant les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Des instructions, notes, décrets, arrêtés vont nous permettre d'effectuer notre travail en pleine connaissance des avancées juridiques et matérielles ainsi qu'un arrêté apportant aux stagiaires et agents de la Fonction Publique Territoriale une revalorisation légère des frais de mission et autres en Formation Initiale d'Application ou en Formation Continue Obligatoire (déplacement, repas, hébergement).

Parution également du texte de loi relatif à l'exonération d'impôt et de charges sociales des heures supplémentaires pour les agents de la F.P.T au 01 Janvier 2019.

De même le texte relatif à la nomination des nouveaux représentants à la Commission Consultative des Polices Municipales où on retrouve nos collègues Fabien GOLFIER et Jean-Michel WEISS fidèles défenseurs de la profession depuis de nombreuses années.

Je me permets d'attirer l'attention des agents de la Fonction Publique Territoriale tous grades et filières confondues sur le projet de loi de réforme de la fonction publique en cours depuis quelques jours. La concertation avec les partenaires sociaux a mal débuté avec un dialogue social inexistant et une tentative de passage en force du gouvernement pour ce texte.

Le 06 Mars 2019, de constater que huit des neuf organisations syndicales ont boycotté le Conseil Commun de la Fonction Publique.

Il est important d'appréhender et de comprendre ce futur texte de loi qui va amputer drastiquement notre statut.

Des modifications importantes vont modifier le statut de la FPT, rôle et missions de certains organismes du Conseil Commun, Conseil Supérieur de la FPT, CT et CHSCT (avec création d'un Comité Social d'Administration), CNFPT, CDG,

Sans compter le recours à des recrutements de contractuels(les) en CDD ou CDI avec montant des salaires à l'appréciation de l'autorité territoriale avec un régime indemnitaire suivant la manière de servir (terme très suggestif), modification des règles relatives aux sanctions disciplinaires, retraite, amplitude horaires....

Le gouvernement souhaite que ce texte de loi soit adopté au premier semestre 2019.

« Restons vigilants et soyons prêts à nous mobiliser pour montrer notre mécontentement en cas d'atteinte grave à notre statut. »

Sandrine, Maryse et Jean-Paul vous souhaitent bonne lecture.

N'hésitez pas à prendre contact avec les référents figurant dans cet édito pour toutes demandes de parution d'actions - de création ou de présentation de votre service de PM, garde-champêtre ou ASVP.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, nos représentants
 - Huit syndicats demandent à Édouard Philippe de suspendre le projet de loi
 - Conseil Commun de la Fonction Publique : 8 des 9 organisations syndicales refusent de siéger
 - Un ancien policier municipal de Saint-Denis condamné pour violences
 - Nîmes : Ils foncent délibérément sur trois policiers municipaux
 - Le retour officiel des caméras-piétons
-

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Décret : Caméras individuelles utilisées par les agents de la police municipale lors de leurs interventions - Traitements des données
 - Décret : Modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement
 - Décret Application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif
 - Arrêté : Vénerie - limiter les incidents en fin de chasse à proximité des lieux habités
 - Arrêté : Liste des zones interdites à la prise de vue aérienne par appareil photographique, cinématographique ou tout autre capteur
 - Circulaire : Orientations pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2019
 - Circulaire du FIPD 2019 vient d'être publiée
 - Circulaire : Lutte contre l'habitat indigne : la circulaire renforçant le dispositif est parue
 - Circulaire L'obligation pour le responsable légal de désigner le conducteur d'un véhicule détenu par une personne morale à la suite de la commission d'une infraction
-

JURISPRUDENCE

- Accident de trajet
 - Agent de police - retrait d'agrément
 - Rente viagère d'invalidité
 - Responsabilité à raison de l'édition de l'avis de paiement du forfait de post-stationnement et, le cas échéant, du titre exécutoire - Compétence de la commission du contentieux du stationnement payant
 - Le maire peut-il restreindre les horaires d'ouverture d'une discothèque ?
 - Interdiction de circulation de véhicules d'un tonnage supérieur à 3,5 tonnes sur l'unique chemin desservant une maison
 - Refus de permis de construire pour atteinte aux paysages naturels avoisinants
-

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Procédure disciplinaire - Communication du dossier
- Journée de carence - Agent à temps non complet
- Lien hiérarchique entre le directeur général des services d'une commune et le service de police municipale

- Cadre d'emplois des directeurs de police municipale
- Limitation du niveau sonore de la musique dans les établissements diffusant des sons amplifiés
- Privatisation de l'ordre public et événements 17/07/2018
- Privatisation de l'ordre public et événements 11/09/2018
- Reconnaissance engagement syndical dans la fonction publique territoriale
- Barrières anti attentat, quelle norme ?
- ASVP : le gouvernement n'est pas favorable à la création d'un cadre d'emplois spécifique
- Stationnement des véhicules des garagistes sur la voie publique
- Urgences animalières : pas de véhicules prioritaires
- Libre circulation sur les chemins ruraux
- Gestion différenciée des trois fonctions publiques
- Arbres en bordure de route : quels pouvoirs au maire
- Stationnement de véhicule devant leur domicile
- La régulation de l'activité de vélo-taxi
- Fonctionnaire territorial en congé de maladie ordinaire depuis plus d'une année et compte épargne temps

BON A SAVOIR

- Accès aux fichiers de police : les premières leçons de l'expérimentation
- Stationnement personnes handicapées - Notice de recommandations à l'usage des collectivités locales
- La santé et le bien-être au travail
- Outrage sexiste : 332 amendes depuis août
- Certifications applicables aux barrières dites anti agression
- Communication aux maires de la présence d'individus fichés S ?
- Caméra-piéton : l'utilisation à nouveau autorisé pour les policiers municipaux
- Caméras mobiles pour les policiers municipaux : le décret est paru
- Le port des caméras individuelles de nouveau autorisé
- Consultation par les agents de police judiciaire adjoints et les gardes champêtres des informations issues du SIV et Système national des permis de conduire (SNPC)
- Revalorisation de la carrière des cadres de la police municipale
- Cadre d'emploi des directeurs de police municipale
- R.M - Police municipale - Distinction entre autorité hiérarchique et gestion du personnel
- Heures supplémentaires : exonérations des charges salariales et des heures supplémentaires
- Une proposition de loi visant à donner la qualité d'APJA aux ASVP
- Pensions alimentaires impayées : l'Agence de recouvrement (Aripa) peut vous aider
- Place de l'emploi public : un site internet unique pour consulter les offres d'emploi de toute la Fonction publique
- Véhicules de location : tout n'est pas toujours assuré
- Service national universel (SNU) : comment ça se passe ?

- La liste noire des compagnies aériennes interdites dans l'Union européenne
- Conduire à l'étranger : une réponse personnalisée en quelques clics
- Vacances à l'étranger : en cas de maladie, quelle prise en charge ?

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Roubaix : La mairie équipe ses policiers d'armes à feu

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.
Rien de plus simple :

Adhérez !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION POLE POLICE HAUTS DE FRANCE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

personnel : _____ professionnel : _____

Adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2019 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France | Pôle Police- Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ✉ : mader59@hotmail.com ou ✉ : polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ✉ : paulaje@wanadoo.fr ☎ : 06.15.28.01.60	AISNE représentant en cours ✉ : ☎ : OISE représentant en cours ✉ : ☎ :